

PORTANT OUVERTURE DU JEU CONCOURS « MY ERASMUS SPOT »

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu le règlement du jeu concours « My Erasmus Spot » ;

ARRETE

Article 1 :

L'Université Clermont Auvergne lance un jeu concours dénommé « My Erasmus Spot », organisé par la Direction des Relations Internationales du 15 mai au 1^{er} octobre 2019 selon les modalités décrites par règlement.

Les prix attribués à l'occasion de ce jeu concours ont une valeur de :

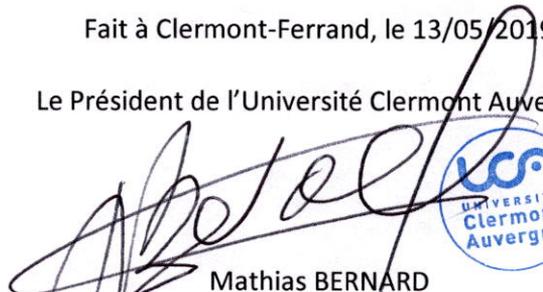
- 1^{er} prix : 200,00€
- 2^{ème} prix : 150,00€
- 3^{ème} prix : 100,00€

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/05/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne




Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 14 MAI 2019

- Publié le 14 MAI 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.